

Plan annuel d'accessibilité 2025

[Introduction](#)

[Schéma pluriannuel](#)

[Plan annuel](#)

[Mise à jour](#)

[Contact](#)

[Plan annuel 2025](#)

[Note pour le remplissage de ces tableaux](#)

[Opérations diverses](#)

[Audits RGAA ou de conformité RGAA](#)

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites internet et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites internet et applications du GIP de la plateforme de l'inclusion a été publié en Mai 2025 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://inclusion.beta.gouv.fr/accessibilite>

Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2025 associé au schéma pluriannuel 2023-2026. Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2025, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
01	Mai 2025
02	Septembre 2025

Contact

Ce document est publié sous la responsabilité des référents accessibilité numérique du GIP de la plateforme de l'inclusion.

Toute question doit être adressée par le formulaire ci-dessous.

- [Formulaire de contact](#)

Plan annuel 2025

Note pour le remplissage de ces tableaux

- La colonne « type » vient informer sur l'objet de l'action
- La colonne « Action » vient informer succinctement, sur la nature de l'action

- La colonne « Détails » vient donner des précisions sur l'action
- La colonne « mise en œuvre » indique alors la date ou la période de réalisation effective si réalisée, ou prévisionnelle
- La colonne « Réalisation » reçoit la mention « réalisé » lorsque l'action est menée à terme.

Opérations diverses

Type	Action	Détails	Mise en oeuvre	Réalisation
Plan annuel	Mise en place	Étude et mise en place	Mai 2025	Réalisé

Audits RGAA ou de conformité RGAA

Il s'agit des audits RGAA réalisés en phase de réparation, de conception, d'accompagnement ou de certification.

Type	Sites	Mise en oeuvre	Réalisation
Site internet	inclusion.gouv.fr	Audit réalisé en mai 2025	Réalisé
Site internet	emplois.inclusion.beta.gouv.fr/	Audit réalisé en septembre 2025	Réalisé